

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2017
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2017. ADOPTÉ**
Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2017.

II. FINANCES

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE.*

- 2) Transfert des opérations budgétaires du bassin de rétention de la place de l'Eglise vers le budget assainissement. ADOPTÉ**

L'ensemble des dépenses et des recettes concernant la création d'un ouvrage de gestion des eaux de temps de pluie place de l'Eglise, dénommé plus communément bassin de rétention, a été imputé sur le budget principal de la Ville. En accord avec la réglementation et après concertation avec les services de l'Agglomération et avec Madame le Receveur Municipal, il a été décidé que ces dépenses pouvaient être enregistrées sur le budget « Assainissement » sous réserve d'une participation du budget principal « Ville ». Le Conseil Municipal a donc fixé la participation du budget Ville à 30 % du net à charge hors taxes pour ce qui concerne la création du bassin de rétention de la place de l'Eglise et d'autoriser le transfert des différentes opérations budgétaires afférentes à la création de ce bassin vers le budget assainissement.

- 3) Budget Ville 2017 : décision modificative n°3. ADOPTÉ**

La décision modificative n°3 du budget Ville 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.498.920,91 Euros, dont 223.101 Euros pour la section de fonctionnement et 1.275.819,91 Euros pour la section d'investissement.

- 4) Budget Assainissement 2017 : décision modificative n°2. ADOPTÉ**

L'assemblée délibérante est invitée à approuver la décision modificative n°2 du budget Assainissement 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 967.693,76 Euros.

- 5) Exécution du Budget Ville en section d'investissement. ADOPTÉ**

Afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer toute opération de ce type dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- 6) Calcul des charges transférées à la suite du transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées : Avis du Conseil Municipal. AVIS FAVORABLE**

La Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLET) de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais s'est réunie le 18 octobre 2017 pour le calcul des charges transférées à la suite du transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé sur ce transfert de charges, et a rendu un avis favorable.

7) **Calcul des charges transférées à la suite du transfert de la compétence collecte des déchets à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées : Avis du Conseil Municipal.** **AVIS FAVORABLE**

La Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLET) de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais s'est réunie le 18 octobre 2017 pour le calcul des charges transférées à la suite du transfert de la compétence « collecte des déchets » à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce transfert de charges.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

8) **Acomptes sur subventions 2018.**

ADOPTE

Ces acomptes seront consentis :

- ✓ au C.C.A.S.
- ✓ à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot
- ✓ à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)
- ✓ à la S.A.S.P. E.S.S.M.
- ✓ au Comité de jumelage
- ✓ à la Musicale Porteloise

en fonction des besoins de trésorerie de ces organismes, en attente du vote du Budget Primitif 2018.

9) **Grille des tarifs 2018.**

ADOPTE

L'assemblée délibérante a approuvé la nouvelle grille des tarifs 2018, qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Certains tarifs sont arrondis pour en faciliter l'encaissement, d'autres tarifs restent inchangés.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

10) **Classes d'Éveil et de Découverte du Mont de Coupes : Fixation des tarifs pour l'année 2019.** **ADOPTE**

Le Conseil Municipal a approuvé les grilles des tarifs des Classes d'Éveil et de Découverte du Mont de Coupes qui seront applicables pour l'année 2019.

III. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

11) **Signature d'une convention avec l'association Ecole du chat du Boulonnais (AECB).**

ADOPTE

Afin d'améliorer les conditions de vie des chats sans propriétaire et de lutter contre les nuisances qui nous sont rapportées notamment liées à leur prolifération, le Conseil Municipal a décidé de s'associer avec l'AECB qui se propose d'apporter une aide à la capture, la stérilisation et à l'identification des chats sans propriétaire de la commune puis à les relâcher sur les lieux de capture et à ce titre, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'AECB pour la gestion de la communauté de chats sans propriétaire.

➤ RAPPORTEUR : *Madame LAIDET*

12) **Politique de la ville - contrat de ville : demandes de subventions 2018.**

ADOPTE

Dans le cadre de la politique de la ville - contrat de ville, la Commune de Le Portel a déposé pour son territoire les dossiers suivants au titre de l'année 2018 en vue de l'obtention de subventions :

- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants et initiation au développement durable
- ✓ Mieux se déplacer dans nos quartiers
- ✓ Gestion urbaine de proximité
- ✓ Forum de la formation professionnelle et de l'alternance
- ✓ Chantiers de remobilisation de jeunes
- ✓ Plus d'emplois pour les femmes
- ✓ Accompagnement des 16-25 ans
- ✓ Emploi et ré-emploi
- ✓ Appui et accompagnement à la scolarité
- ✓ Aire de familles
- ✓ Dedans, dehors
- ✓ Droits des femmes
- ✓ Programme de Réussite Educatif
- ✓ Animation des temps libres

IV. **PERSONNEL**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEFEVRE.

13) Modification du tableau des effectifs.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

14) Institution du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

ADOPTE

L'assemblée délibérante a institué le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui sera applicable au 1er janvier 2018.

V. **CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

15) Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :

Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2016.

En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de l'environnement, il a été présenté au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2016.

VI. **VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

16) Service public d'assainissement : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2016.

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs à la protection de l'environnement, un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2016.

17) Service public de distribution d'eau potable : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2016.

Un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2016, conformément à la législation en vigueur relative à la protection de l'environnement.

VII. **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

18) Installations classées : Demande d'exploiter une unité de transformation des produits de la mer par la société FRAIS EMBAL : Avis du Conseil Municipal.

AVIS FAVORABLE

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de la société FRAIS EMBAL pour exploiter une unité de transformation de produits de la mer sur les communes de Boulogne-sur-Mer et Outreau.

19) Vente par la SA d'HLM VILOGIA LOGIS 62 d'un logement locatif social sis 21 rue de Reims au Portel : Avis du Conseil Municipal.

AVIS FAVORABLE

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la vente par la SA d'HLM VILOGIA LOGIS 62 d'un logement sis 21 rue de Reims au Portel.

- 20) Vente de l'immeuble sis 30 rue Libert au Portel.** ADOPTÉ
Il est prévu de procéder à la vente amiable à Monsieur et Madame DACHICOURT Pascal de l'immeuble sis 30 rue Libert au Portel pour un montant de 82.000 Euros.
- 21) Mise en vente de la parcelle de terrain sise rue Claude Debussy à Outreau cadastrée AC 497.** ADOPTÉ
Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente la parcelle de terrain sise rue Claude Debussy à Outreau, cadastrée AC 497 pour 969 m² au prix de 75.000 Euros HT, les frais de TVA et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- 22) Exploitation de la plage naturelle du Portel - Délégation de service public en vue des sous-traités d'exploitation.** ADOPTÉ
Il convient de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public par procédure de publicité et mise en concurrence pour attribuer les sous-traités d'exploitation de la plage naturelle du Portel concernant :
- Lot n°1 : activité de mise à l'eau d'engin nautique
- Lot n°2 : location de transats, parasols, vente de boissons, restauration rapide
- Lot n°3 : location de cabines de plage
- Lot n°4 : location de transats, parasols, vente de boissons, restauration rapide
- Lot n°5 : vente à emporter de boissons (licence III), glaces, confiseries, articles de plage
- Lot n°6 : vente à emporter de boissons (licence III), glaces, confiseries, articles de plage
- 23) Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral Site du Cap d'Alprech.** ADOPTÉ
Le Conseil Municipal a décidé de passer avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres une convention pour la gestion du site du Fort d'Alprech situé sur le site du Cap d'Alprech par la Commune du Portel pour une durée de six ans renouvelable une fois.
- 24) Convention avec le Conservatoire du Littoral et l'association Jeunes Marins du Boulonnais pour l'occupation temporaire d'un bâtiment sur le site du Cap d'Alprech.** ADOPTÉ
Il est prévu de passer une convention avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et l'association Jeunes Marins du Boulonnais pour l'occupation temporaire d'un bâtiment sur le site du Cap d'Alprech pour conserver au sec, pour présentation in situ, un bateau dit «Yole Napoléon » dans une des alvéoles du Fort d'Alprech. Cette convention est consentie à titre gratuit.
- 25) Convention avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (C.E.L.R.L.) concernant le site du cap l'Alprech.** ADOPTÉ
Il convient de signer une convention avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres afin de définir les engagements des parties concernant le programme d'investissements en matière de gestion et d'aménagement du Cap d'Alprech. La Commune de Le Portel financera 50 % de ces projets en mobilisant les recettes issues de la cession des terrains communaux au Conservatoire.
- 26) Convention avec le Pôle Métropolitain Côte d'Opale pour la révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade.** ADOPTÉ
Il sera passé une convention de partenariat financier avec le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage de la révision du profil de baignade de la Commune du Portel et de s'engager à lui rembourser 50 % du coût de la révision.
- RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*
- 27) Lutte contre l'insalubrité des logements : instauration de « permis de louer et de permis de diviser ».** ADOPTÉ
Dans le cadre de sa compétence Habitat, la CAB a mis en place un dispositif intitulé « permis de louer, permis de diviser », destiné à lutter contre l'insalubrité des logements dans le parc privé. Le Conseil Municipal a décidé de solliciter la CAB en vue de l'instauration de ces mesures sur le territoire du Portel.
- 28) Délégation par affermage du service public de l'assainissement : Approbation du rapport d'analyse des offres - Choix du délégataire.** ADOPTÉ
L'assemblée délibérante s'est prononcée sur le choix du délégataire de service public retenu à savoir, VEOLIA EAU et a approuvé la convention de délégation de service public et ses annexes.
- 29) Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : Avenant.** ADOPTÉ
Le Conseil Municipal a décidé de passer un avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage passé avec DALKIA afin de supprimer les deux logements rue Monseigneur Haffreingue, d'ajouter le logement 6 rue des Canadiens et d'ajouter l'espace Simone Veil.

30) Groupement de commandes avec d'autres communes et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour les besoins en télécommunication. ADOPTÉ

Il est prévu de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la passation, par le coordonnateur, d'un marché public d'étude et d'assistance ayant pour objet de réaliser l'état des lieux, la définition des besoins, l'aide au choix des opérateurs de télécommunication, pour un montant estimatif global de 9.445 Euros HT.

VIII. SUBVENTIONS ET CADRE DE VIE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

31) Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le terrain de football du site d'Alprech. ADOPTÉ

Il convient de solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour la pose d'une main courante au terrain de football d'Alprech, au titre de la sécurisation d'une installation sportive. Le montant des travaux est estimé à 3.459,44 Euros.

32) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales. ADOPTÉ

Dans le cadre de l'opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

IX. SENIORS

➤ RAPPORTEUR : Madame CAZIER

33) Activités organisées par le service seniors : Tarifs 2018. ADOPTÉ

L'assemblée délibérante a approuvé les tarifs des activités organisées par le service seniors dans le cadre des animations proposées aux aînés et qui seraient applicables au 1^{er} janvier 2018.

X. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

34) Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2017-2018. ADOPTÉ

Le Conseil Municipal a fixé les conditions d'attribution des bourses communales pour l'année scolaire 2017-2018 et d'accepter les dossiers retenus par la Commission Enseignement qui s'est réunie le 5 décembre dernier.

XI. CULTURE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

35) Médiathèque « Les jardins du savoir » : Signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais. ADOPTÉ

Le Département du Pas-de-Calais a mis en œuvre une bibliothèque numérique départementale, souhaitant favoriser et accompagner le développement des usages numériques dans les bibliothèques et apporter une réponse globale adaptée aux attentes de l'ensemble des bibliothèques partenaires et de leurs usagers. De par sa modernité, son intérêt pour le numérique et les questions de médiation, la médiathèque « Les jardins du savoir » avait été retenue pour participer à la phase de démarrage de ce projet et le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais et la Ville du Portel jusqu'au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention sera signée.

XII. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*
- ✓ « Architectures et couleurs Porteloises » : présentation d'un bilan.
- ✓ Bilan des marchés publics passés au cours de l'année 2017.

XIII. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2014-39 du 16 avril 2014.

- RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*
- ✓ **Sortie en bus : élection miss Nord Pas-de-Calais à Orchies – Samedi 23 septembre 2017 : Tarifification.**
Par le biais du Pôle Famille, une sortie en bus pour l'élection de miss Nord Pas-de-Calais a été organisée le samedi 23 septembre 2017. La participation a été fixée à 5 euros par personne, par arrêté municipal n°2017-469 en date du 15 septembre 2017.
- ✓ **Spectacle (comédie musicale) organisé par le service seniors le dimanche 1er octobre 2017.**
Le service seniors a organisé un spectacle (comédie musicale) le dimanche 1er octobre 2017, à la salle Yves Montand. Par arrêté municipal n°2017-490 en date du 26 septembre 2017, les tarifs ont été fixés comme suit :
Entrée : 10 € - café, bouteille d'eau : 0,50 € - bière : 1,50 € - schweppes, perrier, jus d'orange, coca : 1 € - part de tarte : 1,30 € - Entrée gratuite pour les moins de 12 ans.
- ✓ **Après-midi dansant organisé par le service seniors le vendredi 27 octobre 2017.**
La tarification d'un après-midi dansant organisé le vendredi 27 octobre 2017, par le service seniors, à la salle Yves Montand, a été fixée à 8 Euros pour les adhérents et à 10 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait une boisson, une pâtisserie et l'animation) - Arrêté municipal n°2017-491 en date du 26 septembre 2017.
- ✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 400.000 Euros auprès du Crédit Agricole Nord de France.**
Pour financer son programme d'investissement 2017-2018, la Ville a contracté auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt d'un montant de 400.000 Euros par arrêté municipal n°2017-495 en date du 29 septembre 2017, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 15 ans - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois JOUR (index flooré à 0 %), majoré d'une marge fixe de 0,36 %, soit un taux d'intérêt plancher de 0,36 % - Conditions de remboursement : échéances trimestrielles - Amortissement : linéaire - Option de passage à taux fixe – Frais de dossier : 400 Euros. Phase de mobilisation : jusqu'au 27 avril 2018.
- ✓ **Animation « structures gonflables » – Mercredi 18 octobre 2017 : Tarifs.**
Le Pôle Famille a organisé une animation après-midi « structures gonflables » le mercredi 18 octobre 2017, à la salle Charles Huméz, à l'attention des jeunes de 3 à 17 ans. La participation financière a été fixée à 1 euro (Arrêté municipal n°2017-506 en date du 4 octobre 2017).
- ✓ **Sortie au parc Astérix – Vendredi 3 novembre 2017 : Tarifs.**
Une sortie au parc Astérix à Paris, à destination des jeunes Portelois âgés de 12 à 20 ans, a été organisée le vendredi 3 novembre 2017. Par arrêté municipal n°2017-507 en date du 10 octobre 2017, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à cette sortie à 15 euros.
- ✓ **Activité « char à voile » : Tarifification.**
Par arrêté municipal n°2017-531 en date du 19 octobre 2017, la tarification de l'activité « char à voile » a été fixée comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2017 :
 - Individuels adultes : 15 € Portelois – 30 € Extérieurs
 - Individuels enfants : 10 € Portelois – 20 € Extérieurs
 - Scolaires / ALSH : gratuit Portelois – 12 € Extérieurs
 - Groupe de personnes à mobilité réduite : 20 € Portelois – 40 € Extérieurs
 - Groupes de + 12 enfants : 8 € Portelois – 18 € Extérieurs
 - Groupes de + 12 adultes : 13 € Portelois – 28 € Extérieurs

✓ **Repas dansant « spécial Beaujolais » organisé par le service seniors le vendredi 17 novembre 2017.**

La tarification d'un repas dansant « spécial Beaujolais » organisé le vendredi 17 novembre 2017, par le service seniors, à la salle Yves Montand, a été fixée à 18 Euros pour les adhérents et à 20 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le repas et l'animation) - Arrêté municipal n°2017-588 en date du 8 novembre 2017.

✓ **Sortie au marché de Noël à Arras organisée par le service seniors le mercredi 13 décembre 2017.**

Le service seniors organise une sortie au marché de Noël à Arras le mercredi 13 décembre 2017. Par arrêté municipal n°2017-589 en date du 8 novembre 2017, la tarification a été fixée comme suit : 16 Euros pour les adhérents - 18 Euros pour les non adhérents – 9 Euros pour les enfants de moins de 10 ans (correspondant au transport).

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 400.000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.**

Pour financer son programme d'investissements, la Ville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe un emprunt d'un montant de 400.000 Euros par arrêté municipal n°2017-611 en date du 24 novembre 2017, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 20 ans :

Première phase : Durée : 5 ans - Périodicité des échéances : trimestrielle - Taux d'intérêt : fixe à 0,85 % - Amortissement : constant - Base de calcul des intérêts : exact/360.

Deuxième phase : Durée : 15 ans - Périodicité des échéances : trimestrielle - Taux d'intérêt : La constatation du taux de rémunération du livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts. Il est majoré d'une marge actuellement un taux de 1,25 %, taux révisable en fonction de l'évolution du taux de rémunération du livret A - Amortissement : constant - Base de calcul des intérêts : exact/360.

XIV. MANIFESTATIONS

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

✓ **Principales manifestations programmées prochainement :**

→ Vendredi 22 décembre : Soirée jeux vidéo - Soirée parents enfants - Gratuit - ouvert à tous - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 19 H

→ Du 22 au 29 décembre : animation de Noël au Petit Golf (rue de Tihen) avec piste de ski - manège enfantin - crêpes - vin chaud - chocolat chaud (ouvert de 14 H 30 à 19 H 30 - 17 H le 24) - inauguration le 22 décembre à 17 H

→ Samedi 23 décembre :

- Sport en famille - Parcours de motricité pour les plus petits, tennis de table, badminton, ateliers basket, football, cirque... (les enfants doivent être accompagnés de leurs parents pour participer à l'activité (réservé aux Portelois) - Gratuit - Salle Charles Humez 9 H à 12 H

- Guénel - Venez déposer vos créations dès 14 H 30 à la promenade du Petit Golf - défilé à 17 H à la lueur des lampions suivi de la remise des prix.

→ Lundi 1er janvier : Bain du Nouvel An des Vikings

→ Dimanche 7 janvier : Présentation des vœux aux élus et habitants du quartier – Organisé par le Collectif Henriville - Maison de Quartier JP Maurouard 11 H

→ Du 9 janvier au 3 février - exposition de peinture "Just testing" par un collectif d'artistes : Gilbert Fargot, Marie-Annick Gournay, Christine Pavy, Francine Peraldi, Maryvonne Ledain - à la Médiathèque (inauguration le 13 janvier, à 11 H)

→ Vendredi 12 janvier : Vœux du Maire - Salle Yves Montand 18 H 30

→ Samedi 13 janvier :

- Concert des Prout - Places en vente sur <https://www.weezevent.com/le-chaudron-presente-les-prout> et chez les commerçants portelois - 15 € / 12 € - Au Chaudron

- Galette des Rois – Organisée par le Collectif de la Coulée Verte - 14 H

- Délit de fuites - Théâtre avec les Thibautins qui proposent une comédie de Jean-Claude Islert mêlant mensonges, quiproquos, scandale politique, ex-maîtresse, mère envahissante...- réservations au Service Animations ou à la Médiathèque - 10 € / 7 € - Espace Culturel Philippe Noiret 20 H 30

→ Dimanche 14 janvier :

- Vœux de la Musicale - Salle du Conseil 11 H 30

- Concert du Nouvel An - Avec le Variété Jazz Calais - 5 € - Salle Yves Montand 16 H

→ Mercredi 17 janvier : Vœux au personnel communal - Salle Yves Montand 16 H

→ Vendredi 19 janvier : Après-midi dansant - Animation par Patrick Tisserand – Organisé par le Service Seniors - 8,50 € adhérents ou 10,50 € - Salle Yves Montand 14 H à 18 H

→ Samedi 20 janvier : Nuit de la Lecture - Mettez vos pyjamas et venez à la Nuit de la lecture. A partir de 17 H : jeux de lettres pour toute la famille dès 4 ans, jeux de mots sur tablettes et goûter - 18 H : Heure du conte numérique sur grand écran à

- partir de 7 ans - 19 H 30 : Rêves de livres, spectacle de marionnettes par l'équipe de la médiathèque pour les enfants dès 3 mois - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00
- Samedi 27 janvier : Match de Carnaval - ESSM - Chaudron
- Vendredi 2 février : Soirée jeux en famille - Jeux de société... - 1 € - Gratuit pour les adhérents - Ludothèque Les P'tits Pirates à Henriville - Inscriptions au 09-65-29-43-67 19 H
- Du 6 février au 3 mars - exposition de Lego, collection d'un passionné Antoine Sotty - atelier en continu "Construis ta ville"
- Vendredi 9 février : Soirée ciné - Une fois par mois, la médiathèque vous propose la projection d'un film, polar, comédie, drame, documentaire... - gratuit - réservé aux adhérents Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 à 20 H
- Du 11 au 13 février : Carnaval
- Mercredi 14 février : Bal des enfants - Salle Yves Montand 14 H à 17 H
- Du 6 février au 3 mars - Retour en images sur les 10 années d'existence de la Médiathèque
- Du 16 février au 11 mars - Flashcode au Trésor, jeu de piste dans la ville d'après l'album L'Ile au Trésor (Robert Louis Stevenson, Auzou) - Equipe-toi d'un téléphone ou d'une tablette, passe chercher la 1ère énigme à la Médiathèque et lance-toi à la recherche du trésor - A partir de 4 ans.
- Samedi 17 février :
- Kiki bal IV - Bal pour enfants suivi d'un défilé dans les rues du quartier – Organisé par le Collectif des Habitants d'Henriville - Maison JP Maurouard
 - Café philo - Menés par Bernardino Torres, les cafés philo nous offrent un espace de liberté, de discussion, de partage. Sur un sujet choisi par tous, venez écouter, débattre, donner votre avis... Une boisson non alcoolisée est offerte à chaque participant - Gratuit - ouvert à tous - Le Flobart - 12 bd Pasteur - renseignements au 03-91-90-14-00 16 H 30 à 18 H
- Dimanche 18 février : Concert - Musicale Porteloise - Salle Yves Montand 16 H
- Vendredi 23 février : Goûter numérique - Pour découvrir ensemble les nouvelles collections numériques - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 17 H
- Samedi 24 février :
- Sport en famille - Parcours de motricité pour les plus petits, tennis de table, badminton, ateliers basket, football, cirque... (les enfants doivent être accompagnés de leurs parents pour participer à l'activité (réservé aux Portelois) - Gratuit - Salle Charles Humez 9 H à 12 H
 - Réunion des mains vertes - Pour discuter de vos plantations et jardins autour d'un café - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 11 H
 - Il court, il court, le furet... Comptines et jeux de doigts chantés et dansés par la Compagnie "Le pli de la voix" - Pour les enfants à partir d'un an - Gratuit - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 15 H 30

Date d'affichage : Le 21/12/2017